

## Les puits-sources de Montreux-Vieux (68)

La mobilisation d'une petite commune pour protéger ses captages d'eau potable

- ✓ 100% du périmètre de protection rapproché du captage en herbe
- ✓ 45% de l'aire d'alimentation des captages sans aucun traitement phytosanitaire



## CONTEXTE

La commune de Montreux-Vieux (911 habitants) assure la gestion de trois captages qui permettent l'alimentation en eau potable de 370 abonnés.

Les ouvrages sont situés au sud-ouest de la commune, à proximité de la rivière La Suarcine qui alimente le canal du Rhône au Rhin.

L'eau est captée dans les cailloutis du Sundgau. La nappe, située à faible profondeur et alimentée par l'infiltration des eaux de pluie, est **vulnérable d'un point de vue qualitatif et quantitatif**.

Les captages de Montreux-Vieux présentent une **sensibilité aux nitrates**, avec des teneurs oscillantes entre 30 et 40 mg/L, sans toutefois dépasser la limite de qualité (50 mg/L). Les captages sont identifiés **sensibles aux pesticides** dans le **SDAGE\* 2022-2027** en raison de dépassements dans l'eau brute de la limite de qualité pour les eaux distribuées (0,1 µg/L) pour un **métabolite du chloridazone**, herbicide de la betterave interdit à la vente depuis 2020.

### Type de captage

3 captages sensibles SDAGE \*

### Collectivité gestionnaire

Commune de Montreux-Vieux (68)

### Surface de l'AAC\*

204 hectares dont 162 de surface agricole

### Nombre d'exploitants concernés

17

### Cultures majoritaires dans l'AAC\*

Prairies, blé, maïs

### Principaux polluants

#### Pesticides :

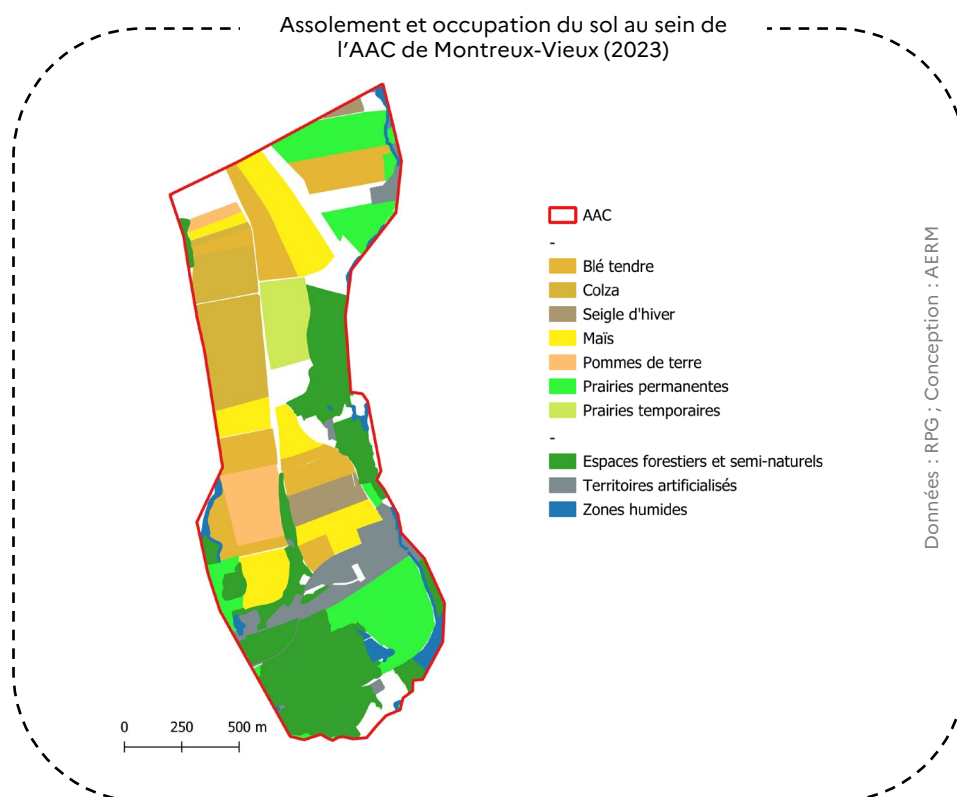
\*métabolites du chloridazone (betterave)

### Contexte administratif

AAC\* délimitée

## ACTIONS MISES EN ŒUVRE...

Malgré la conformité de l'eau distribuée au robinet vis-à-vis des pesticides et des nitrates, la municipalité fait de la protection de ses captages une priorité en misant sur la **prévention des pollutions diffuses agricoles**. En 2022, un **contrat de solutions** est élaboré en **concertation avec les agriculteurs** dans le cadre de la **convention de partenariat SENS\***. Il prévoit notamment de **recouvrir d'herbe ou de silphie** le périmètre de protection rapproché, de **maximiser les cultures à « bas niveau d'impact sur la ressource en eau »** sur le reste de l'AAC et d'instaurer une **rotation des cultures hiver- printemps** avec l'**implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrates (CIPAN)** sur l'ensemble de l'AAC. En 2025, la commune acquiert des parcelles dans le périmètre de protection rapproché du captage, avec le soutien financier de l'agence de l'eau, lui permettant de maîtriser l'usage agricole de ces terrains.



**2013**

Délimitation de l'aire d'alimentation des captages

**2019**

Adhésion à la convention de partenariat SENS\*

**2014**

Réalisation d'un diagnostic territorial des pressions agricoles

**2022**

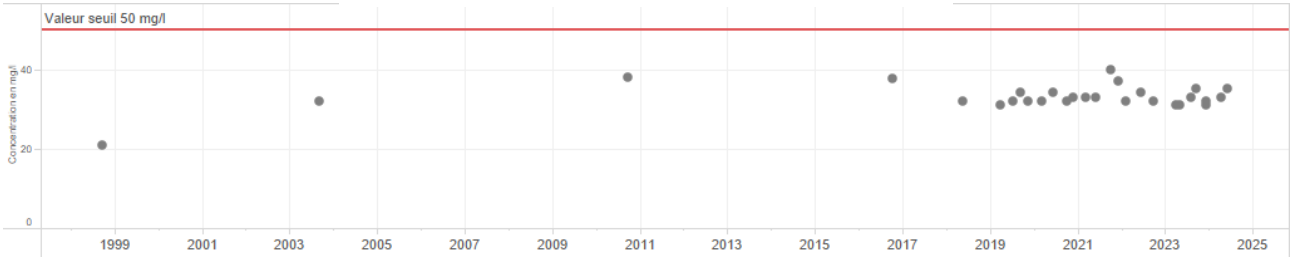
Élaboration d'un contrat de solutions avec les agriculteurs, dans le cadre de la convention SENS

\*SENS : Solutions Eau Nappes d'Alsace et du Sundgau

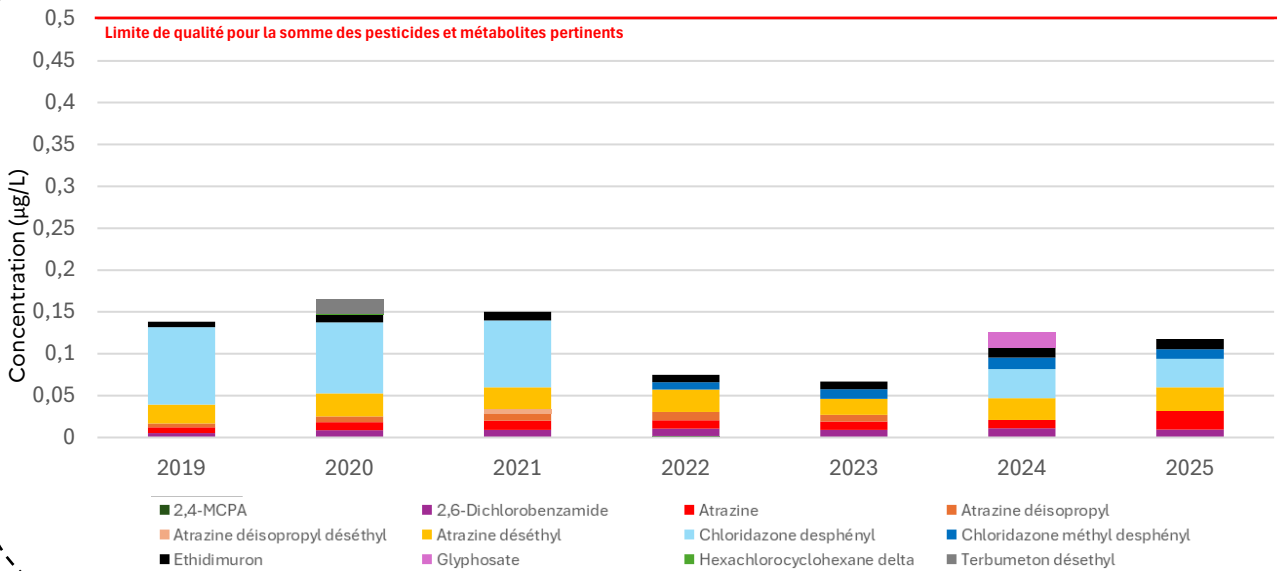
## ...ET RÉSULTATS

Les dernières analyses de l'eau captée sont **conformes aux limites de qualité pour les nitrates et les pesticides**. Depuis 2019, plusieurs **métabolites de pesticides non pertinents** (du chlorothalonil, de l'alachlore, du métolachlore, etc. ; non représentés sur le graphique ci-dessous) sont détectés à des **teneurs élevées**, mais inférieures à la **valeur de vigilance** (0,9 µg/L). Les effets des actions engagées ne sont toutefois pas encore visibles.

Évolution des teneurs en nitrates dans l'eau captée par le puits-source n°1 de Montreux-Vieux



Concentration annuelles moyennes en pesticides et métabolites pertinents dans l'eau captée par le puits-source n°1 de Montreux-Vieux



Données : AERM-ADES + autosurveillance collectivité  
Conception : AERM

**2023**

Adhésion à la nouvelle convention de partenariat SENS\* 2027

**2023**

Signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes Sud Territoire de Belfort pour l'utilisation d'une désherbeuse sur des parcelles de maïs

**2024**

Mise en œuvre de PSE\* sur l'AAC par la Communauté de communes Sud Alsace Largue

**2025**

Acquisition de 3,72 ha de terrains dans le PPR\* et mise en place d'un bail environnemental

\*PSE : Paiements pour Services Environnementaux  
\*PPR : Périmètre de Protection Rapproché

## FACTEURS DE RÉUSSITE

- La **forte implication de la municipalité**, appuyée par un conseiller municipal délégué à la gestion de l'eau potable
- La **coopération avec les communautés de communes voisines** (Sud Alsace Largue, Sud Territoire de Belfort) permettant aux agriculteurs de bénéficier d'une désherbeuse et de PSE
- L'**engagement et l'émulation** des **agriculteurs** entre eux.
- La **communication et le dialogue entre les agriculteurs et la municipalité** (rencontres individuelles, bulletins techniques, etc.), appuyés par la Chambre d'agriculture
- L'adhésion aux **conventions de partenariat SENS 2022 et SENS 2027** apportant un **appui scientifique, technique et financier**

## DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Un **contexte hydrologique complexe**, avec de possibles échanges entre la ressource prélevée et le cours d'eau
- **Peu de ressources financières et techniques** liées à la petite taille de la commune. L'étude de faisabilité n'a pas abouti au **transfert de la compétence « eau potable »** à la communauté de communes Sud Alsace Largue, et la commune n'a pas un budget suffisant pour financer des actions sur le réseau de distribution en parallèle.
- Des agriculteurs localisés sur deux régions et deux bassins versants hydrographiques, ajoutant une **complexité administrative** notamment dans les attributions d'aides
- La **petite taille des parcelles** de l'aire d'alimentation de captage demande des solutions techniques adaptées. Le test de désherbinage n'a pas été convaincant.
- Des **résultats lents** à apparaître, ce qui peut démotiver les acteurs
- Besoin d'un **appui technique et financier régulier** pour identifier et développer les pistes d'actions

## PERSPECTIVES

Les prochaines analyses montreront si les actions récentes ont eu un **effet significatif sur la qualité de l'eau**, notamment sur les teneurs en **métabolites de pesticides et en nitrates** qui restent modérément élevées.

En attendant, la municipalité lance une **étude complémentaire** afin de mieux comprendre le **contexte hydrologique** du site, ce qui permettra de mieux **cibler les actions de protection** des captages.

Elle reste en contact avec la SAFER pour trouver des solutions foncières, en particulier via de **l'échange de parcelles**.

Il s'agira également pour la collectivité d'assurer la **pérennité de la démarche**, actuellement portée par les élus, avec potentiellement la **mutualisation d'une animation technique** et/ou un **transfert de compétences**.



Prairie à l'amont des puits-sources de Montreux-Vieux

## RESSOURCES

[ERMES-ii](https://ermes-rhin.eu)

ermes-rhin.eu